2 6 MARS 2024

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

ARRIVEE 5 REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 25 MARS 2024

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Le lundi 25 mars 2024, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

•	Membres en exercice	12
	Présents au jour de la séance	.9
	Ayant donné pouvoir	0
. ;	Suffrages exprimés	9
	Voix Pour	9
	Voix Contre	
	Abstentions	

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Agnès GAY, Claude JACOB, Odile MAURIS,

ABSENTS EXCUSES

Stéphane VALLI

Le Comité Syndical,

VU l'instruction budgétaire M52 pour le Syndicat,

VU le compte de gestion 2023 présenté par le receveur syndical,

VU le Compte Administratif 2023 établi par l'ordonnateur,

Pour l'examen de ce dossier, M. François EXCOFFIER, Président, quitte la séance et laisse la présidence à Christophe FOURNIER, Vice-Président, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice	+207	336,74 €
Dépenses de l'exercice	+146	479,49 €
Résultat de l'exercice	+ 60	857,25 €
Résultats antérieurs	+327	432,21 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+388	289,46 €

Section d'investissement :

L'exécution des dépenses et recettes et les résultats 2023 du compte administratif sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur syndical.

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2023,

ADOPTE le compte administratif 2023 et ses annexes.

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

2 6 MARS 2024

ARRIVEE 5

Le Président du Syndicat Mixte des Glières

François EXCOFFIER

Rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat le : et publication le :

2 6 MARS 2024

2 6 MARS 2024

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 25 MARS 2024

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

2 6 MARS 2024

Le lundi 25 mars 2024, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

•	Membres en exercice	2
•	Présents au jour de la séance9)
•	Ayant donné pouvoir)
•/2	Suffrages exprimés	9
	- Voix Contre	
	- Abstentions	_

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Agnès GAY, Claude JACOB, Odile MAURIS,

ABSENTS EXCUSES

Stéphane VALLI

VU l'instruction budgétaire M52 pour le Syndicat,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2023,

VU le Compte de gestion 2023,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- excédent de la section de fonctionnement : 388 289,46 €
- solde d'exécution de la section d'investissement : + 22 349,90 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, puis le solde s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 388 289,46 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Président du Syndicat Mixte des Glières

François EXCOFFIER

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

2 6 MARS 2024

ARRIVEE 5

Rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat le : et publication le :

2 6 MARS 2024

2 6 MARS 2024

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 25 MARS 2024

OBJET: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le lundi 25 mars 2024, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

•	Membres en exercice	12
•	Présents au jour de la séance	.9
•	Ayant donné pouvoir	.0
	Suffrages exprimés	.9
	- Voix Pour	.9
	- Voix Contre	
	- Abstentions	<i>,</i> -

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Agnès GAY, Claude JACOB, Odile MAURIS,

ABSENTS EXCUSES

Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle ascueil courrier

2 6 MARS 2024

ARRIVEE 5 VU l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

VU le Compte Administratif 2023 établi par l'ordonnateur,

VU l'affectation des résultats,

M. le Président rappelle que le présent budget est voté selon la nomenclature M57 au niveau du chapitre, par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

Les propositions du budget primitif 2024 s'établissent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT:

	•	RECETTES pour un montant de165 465,36 €		
-	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
-		Virement de la section de fonctionnement		
_	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections26 657,00 €		
	•	DEPENSES pour un montant de165 465,36 €		
-	20	Immobilisations incorporelles		
_	21	Immobilisations corporelles81 865,36 €		
-	23	Immobilisations en cours50 000,00 €		
-	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
SECTION DE FONCTIONNEMENT :				
	•	RECETTES pour un montant de600 265,46 €		
-		RECETTES pour un montant de		
-				
-	002	Excédent résultat antérieur		
	002 74 75	Excédent résultat antérieur		
-	002 74 75 042	Excédent résultat antérieur		
-	002 74 75 042	Excédent résultat antérieur 388 289,46 € Dotations, subventions et participations 205 976,00 € Autres produits de gestion courante 5 000,00 € Opération d'ordre de transfert entre sections 1 000,00 € DEPENSES pour un montant de 600 265,46 €		
-	002 74 75 042 •	Excédent résultat antérieur		
-	002 74 75 042 • 011 012	Excédent résultat antérieur		
-	002 74 75 042 • 011 012 65	Excédent résultat antérieur		
-	002 74 75 042 • 011 012 65 67	Excédent résultat antérieur		
-	002 74 75 042 • 011 012 65 67 023	Excédent résultat antérieur		

L'apport de chacune des collectivités est précisé dans les statuts. Ainsi, conformément aux statuts, les participations pour cet exercice sont réparties comme suit :

-	Département),00€
-	Communauté de Communes de Faucigny-Glières6 600),00€
_	Communauté de Communes des Vallées de Thônes),00 €
-	Communauté d'Agglomération du Grand Annecy6 600),00 €

Des subventions pourront être sollicitées, notamment auprès du Département et du FEADER. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2024 et ses annexes.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières François EXCOFFIER

Rendu exécutoire après

transmission au Représentant de l'Etat le :

2 6 MARS 2024

et publication le : 2 6 MARS 2024

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

2 6 MARS 2024

ARRIVEE

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 25 MARS 2024

OBJET: DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS, DEROGATION A LA REGLE DE CALCUL PRORATA TEMPORIS

Le lundi 25 mars 2024, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

•	Membres en exercice1	2
	Présents au jour de la séance	9
	Ayant donné pouvoir	0
•	Suffrages exprimés	
	- Voix Pour	
	- Abstentions	

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Agnès GAY, Claude JACOB, Odile MAURIS,

ABSENTS EXCUSES

Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

> 2 6 MARS 2024 ARRIVEE 5

Vu la délibération n°005-2013 du 11 mars 2013 relative à la durée des amortissements des biens et subventions.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, le Syndicat Mixte des Glières calculant jusqu'à maintenant selon la nomenclature M52, les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1. Dans une logique de simplification, le Syndicat peut néanmoins déroger à la règle du prorata temporis.

Dans ce cadre, le Président propose :

- De déroger à l'application du mode d'amortissement prorata temporis,
- De continuer à amortir les biens sur le mode linéaire à compter du 1er janvier de l'année qui suit la date d'acquisition du bien ou de son intégration pour les études et les travaux,
- D'appliquer les durées d'amortissement des biens corporels et incorporels reprises dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'immobilisations	Durées d'amortissements
Logiciels	2 ans
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement :	
- en cas de réussite du projet	5 ans
- en cas d'échec	1 an
Frais d'insertion en cas d'échec du projet d'investissement	5 ans
Voitures	5 ans
Fourgons	7 ans
Camions et véhicules industriels + équipements rattachés	10 ans
Véhicules de déneigement + équipements rattachés	20 ans
Matériel et outillage technique	10 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	10 ans
Œuvres d'art	non amortissables
Coffre-fort	20 ans

Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements de cuisines	15 ans
Equipements sportifs	15 ans
Installations et réseaux de voirie + réseaux divers	non amortissables
Plantation, forêts	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments	30 ans
Constructions sur sol d'autrui	durée du bail
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans
Subventions d'équipements finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipements finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subventions d'équipements finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national.	30 ans

Toute immobilisation d'un montant inférieur ou égal à 1 600€ sera amortie en totalité l'année suivant son acquisition sauf en cas d'achat par lot (un lot correspond à un ensemble homogène de biens pour lequel un seul numéro d'inventaire est attribué ; le montant de l'amortissement sera calculé sur la valeur du montant du lot).

En cas de cession ou de sortie intervenant en cours d'exercice, les dotations aux amortissements sont calculées jusqu'au 31 décembre de l'exercice de cession ou de sortie.

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE l'ensemble de ces propositions.

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

2 6 MARS 2024

ARRIVEE 5

Rendu exécutoire après

transmission au Représentant de l'Etat le : 2 6 MARS 2024

et publication le : 2 6 MAPS 2024

Le Président du Syndicat Mixte des Glières

François EXCOFFIER

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 25 MARS 2024

<u>OBJET</u>: CRITERIUM DU DAUPHINE 2024 — AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Le lundi 25 mars 2024, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

•	Membres en exercice1	2
	Présents au jour de la séance	9
	Ayant donné pouvoir	0
	Suffrages exprimés	
	- Voix Pour	
	- Abstentions	-

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Agnès GAY, Claude JACOB, Odile MAURIS,

ABSENTS EXCUSES

Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

> 2 6 MARS 2024 ARRIVEE

Le Critérium du Dauphiné 2024 se déroulera du 2 au 9 juin 2024 et l'arrivée finale aura lieu au Plateau des Glières le dimanche 9 juin 2024.

Par délibération n° SMG-2024-005 du 5 février 2024, le Syndicat Mixte des Glières a donné délégation à M. le Président, pour signer la convention d'accueil du Critérium du Dauphiné 2024.

Le coût de participation au Critérium du Dauphiné est de 108 000€ TTC au maximum, auquel viendront s'ajouter les charges afférentes au cahier des charges de l'événement.

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président du Syndicat Mixte des Glières à solliciter toute demande de subvention opportune, auprès du Département de la Haute-Savoie

AUTORISE M. le Président du Syndicat Mixte des Glières à signer tout document relatif à cette demande.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières François EXCOFFIER

Rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat le : 2 6 MARS 2024 et publication le : 2 6 MARS 2024

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

2 6 MARS 2024

ARRIVEE 5